



Coupon offre "Doublez la prime à la casse"

Montant de la prime du fabricant : 250 € TTC

Matériel : Chaudière fioul à condensation

Modèle : OPTICONDENS chauffage seul (6.35 CFI / 6.25 CFI)

N° de série :

Pour bénéficier de la Prime* du fabricant de matériels, vous devez :

Renvoyer ce coupon dûment complété avant le 13 avril 2012 à l'adresse suivante :

**PERGE (à l'attention du Service Marketing)
Opération "Doublez la prime à la casse"
380 avenue Salvador Allende
26800 PORTES-LES-VALANCE**

- Joindre une copie du devis d'installation, par un professionnel, d'une chaudière fioul à condensation (daté entre le 15 septembre et le 13 décembre 2011)
- Joindre la copie de la facture acquittée (datée entre le 15 septembre 2011 et le 13 mars 2012)
- Joindre un RIB ou un RICE pour le versement de la prime

 Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Le remboursement, par le fabricant de matériels, sera effectué au plus tard 30 jours après réception du dossier complet.

Vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : □□□□□ Ville :

Tél : □□ □□ □□ □□ □□

* L'opération permet à ses bénéficiaires, définis par le règlement, d'obtenir des aides financières prévues par le règlement (règlement complet disponible sur www.lefioul.com) pour l'installation par un professionnel, en remplacement d'une chaudière fioul de plus de 15 ans. Elle ne leur permet pas d'exiger le retrait ni la reprise de l'ancien matériel à titre gratuit.

Coordonnées de l'installateur chauffagiste :

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : □□□□□ Ville :

Tél : □□ □□ □□ □□ □□

E-mail :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus.



Vous pouvez également bénéficier de la "prime à la casse des chaudières" labellisée par l'État auprès de votre distributeur de fioul, liste sur www.developpement-durable.gouv.fr ou sur www.lefioul.com rubrique "Doublez la prime à la casse".

